

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-3-1-8

Séance du vendredi 26 mars 2021

PROJET D'AGGLOMÉRATION DE BÂLE DE 4 ÈME GÉNÉRATION

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne , CAHN Mathieu, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, ELKOUBY Eric, JANDER Nicolas, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOLDERITH Nadine, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, JUNG Martine, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick ; MARAJO- GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge , PAGLIARULO Karine, PFERSDORFF Françoise, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, THOMAS Nicole, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES avec procuration :

COUCHOT Alain donne procuration RAPP Catherine
DELMOND Max donne procuration à JANDER Nicolas
ERBS André donne procuration à DOLLINGER isabelle
FERRARI Pascal donne procuration à LUTENBACHER Annick
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à HAGENBACH Vincent
ORLANDI Fabienne donne procuration à WITH Rémy
TRIMAILLE Philippe donne procuration VOGT Pierre

ABSENTS :

CARBIENER Thierry, DELATTRE Cécile, DREXLER Sabine, ESCHLIMANN Michèle, MILLION Lara, MUNCK Marc.

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-3-1-2 du 15 février 2021 approuvant le budget primitif 2021 - Politique des infrastructures, routes et mobilité,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission des dynamiques et équilibres territoriaux et des mobilités du 1 mars 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Confirme l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace à réaliser les études nécessaires et à mettre en œuvre les projets suivants inscrits au Projet d'Agglomération de Bâle de 4^{ème} génération en vue de la soumission à la Confédération Suisse :

- Projet 4Ü-M5: Réaménagement A35/RD105 à Saint-Louis - 5A3F : horizon 2023-2025 ;
- Projet 4M6: Réaménagement de la RD105 à Saint-Louis/Hésingue -5A3F : horizon A (2024-2028) ;
- Projet 4LV6: Passerelle piétons/cycles sur l'A35 entre Quartier du Lys et le Technoparc – 5A3F: horizon A (2024-2028) ;
- Projet 4M13: Réaménagement des carrefours RD105 - RD201 et RD105 - fret EuroAirport, à Hésingue: horizon B (2029-2033).

Mme Pascale SCHMIDIGER ne participe pas au débat ni au vote en sa qualité de 1^{ère} vice-présidente de Saint-Louis Agglomération chargée des délégations politiques de la ville et des transports urbains et de maire de Saint-Louis.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité